

DOSSIER : LICENCES DE PÊCHE AU SÉNÉGAL

Un scandale permanent



Illustration

49 bateaux pillent les eaux sénégalaises. 52 autres vont venir les rejoindre, si les licences sont octroyées. Dr Ibrahim Cissé (Greenpeace) : "C'est une pêche illicite que l'on essaye de rendre licite". Selon une étude de l'Institut d'études de sécurité, le Sénégal perd chaque année 150 milliards de F CFA, à cause de la pêche illicite non déclarée.

P. 4-5

RÉFORME DU FRANC CFA

La France presse le pas



P. 8

SONDAGE - RADIO ET TÉLÉVISION

Ceux qui ont la cote



P. 7

POLÉMIQUE AU SEIN DU CIS

Babacar Ngom clot le débat



P. 9

Niamatoss UNE CHRONIQUE MÉDIA

Un peuple, un but, quelle foi ?

“ Les hommes peuvent atteindre un but commun sans emprunter les mêmes voies”, dixit Amadou Hampaté Bâ. Heureusement ! Autrement, vu la diversité de voies (de foi ?) qui sont celles des croyants, il y a lieu de penser que les portes du paradis risqueraient d'être bien étroites. Ce n'est pas, à vrai dire, une spécificité sénégalaise.

(LIRE À LA PAGE 3)

LICENCES DE PÊCHE À DES NAVIRES ÉTRANGERS

Scandales en série

Pendant combien de temps le Sénégal gardera-t-il encore sa souveraineté sur ses ressources halieutiques ? L'octroi de licences de pêche à tout-va, sous le magistère de différents ministres, menace de plus en plus la sécurité alimentaire de milliers de Sénégalais.



Illustration

À chaque nomination à la tête du ministère de la Pêche et de l'Economie maritime, de nouveaux espoirs s'emparent des acteurs locaux de la pêche. En novembre 2019, Alioune Ndoye, nouvellement nommé pour diriger ce département ministériel, en avait suscité. Seulement, lui aussi ne fait guère exception et semble promis à décevoir les quelques ambitieux de son secteur. Six mois après sa mise en place, il s'inscrit déjà dans la voie tracée par certains de ses prédécesseurs empêtrés dans des polémiques d'attribution de licences de pêche à des bateaux étrangers. De sorte qu'au département de la Pêche, les ministres passent et les scandales sur les licences de pêche s'enchaînent, au grand dam de la disponibilité de la ressource pour la consommation locale.

Ce n'est pourtant qu'une dizaine de jours après son installation comme ministre de la Pêche et de l'Economie maritime que l'ONG Greenpeace Afrique, dans une lettre ouverte, alertait Alioune Ndoye sur des "choix inappropriés des politiques menées et la non-application des textes réglementaires et documents stratégiques" qui impactent "négativement" les communautés de pêcheurs. Ces "choix inappropriés" constituent une menace supplémentaire pour les stocks de poisson déjà surexploités, selon les conclusions de la dernière campagne menée par le Centre de recherche océanographique Dakar-Thiaroye (CRODT).

Ces choix concernent, entre autres, l'attribution d'autorisations aux unités de production de farine de poisson qui constituent une réelle menace et surtout celle des licences de pêche à des bateaux étrangers

pour pêcher dans les eaux sous juridiction sénégalaise.

Aujourd'hui, l'ONG s'associe au Groupement des armateurs et industriels de la pêche au Sénégal (GAIPES) pour dénoncer une probable attribution de 52 licences de pêche à des bateaux d'origine chinoise et turque. En effet, dans une lettre adressée au ministre, les armateurs s'offusquent de voir "13 demandes de promesses de licences" sur des ressources démersales côtières dont l'octroi de nouvelles licences dans le secteur a été gelé depuis 2006, et sur des ressources en petits pélagiques côtiers, déjà surexploitées et réservées aux pêcheurs artisanaux. Plus grave, alerte le GAIPES, les 39 demandes de navires ont été introduites sur l'espace merlu, avec une ressource à la limite de la surexploitation.

Tout ceci vient s'ajouter au fait qu'entre 2018 et 2019, plusieurs dizaines de licences avaient été accordées dans le plus grand secret et sur un type de pêche ("chalutier de pêche démersale profonde option poisson et céphalopode") qui n'existe ni dans le Code sénégalais des pêches ni dans son décret d'application. La commission mise en place pour tirer cette histoire au clair n'a toujours pas encore rendu ses conclusions, que de nouvelles licences sont agitées.

La conservation de la ressource jamais priorisée

Ces licences, signées entre 2018 et 2019, l'auraient été sous l'ex-ministre Oumar Guèye. Une démarche d'autant plus incompréhensible que, face à la rareté de plus en plus observée de la ressource, le Sénégal se démerde auprès de ses

voisins disposant de côtes maritimes, pour trouver des licences de pêche pour ses ressortissants. Les dernières complications sur de pareils accords avaient débouché sur les scènes de violence survenues le 4 février 2020 à Saint-Louis, au cours d'une manifestation de pêcheurs à Guet-Ndar, réclamant des licences de pêche pour accéder aux eaux maritimes mauritaniennes.

Dans ce contexte, comment comprendre que le Sénégal puisse accorder des licences sur les maigres ressources qu'il lui reste pour nourrir des milliers de citoyens ?

Peut-être avec son prédécesseur. Entre septembre 2013 et juillet 2014, Haïdar El Ali occupe la tête du ministère de la Pêche et de l'Economie maritime. Durant son bref passage, l'écologiste signe avec l'Union européenne (UE) un accord qui autorise désormais 38 navires de l'UE à pêcher le thon dans les eaux territoriales sénégalaises, pour un peu plus de 9 milliards de F CFA sur 5 ans. Acculé par les acteurs du secteur et les ONG, le principal intéressé s'en était expliqué : "Je n'ai fait que régulariser une situation anormale. L'Union européenne, depuis 2006, pêche gratuitement dans nos eaux. Voilà que je prends une compensation financière pour régulariser cet accord pour lequel l'Institut international de conservation de la ressource thonière (ICAT) m'autorise à pêcher 50 mille tonnes de thon. Je signe un accord pour 14 000 t de thon et ils ruent dans les brancards."

Le directeur de l'Océanum de Dakar en avait même profité pour révéler un protocole thonier signé en 2006, permettant à des bateaux de l'UE de pêcher 15 000 t de poisson par an dans la ressource sénégalaise

et cela dans le plus grand secret, alors que l'accord de pêche entre l'UE et le Sénégal était officiellement suspendu.

15 dollars la tonne de poisson

Considérées parmi les plus poissonneuses au monde, les côtes sénégalaises souffrent beaucoup de cette pêche illicite non déclarée et non réglementée (INN) des navires industriels qui jettent leurs filets sans autorisation dans les eaux sous juridiction nationale. Selon une étude de l'Institut d'études de sécurité (ISS) publiée en 2015, le Sénégal perd chaque année 150 milliards de F CFA, conséquence de l'INN. Rien qu'une surveillance efficace des eaux nationales pourrait faire gagner au gouvernement plus d'argent que ce que l'ensemble des licences de pêche octroyées fournit.

De plus, l'obtention d'une licence ne garantit point la pratique d'une pêche licite. Greenpeace dénonce, depuis plus de 15 ans, les pratiques de navires chinois sur de fausses déclarations de leurs prises au Sénégal, en Guinée-Bissau et en Guinée, pour minimiser les redevances à payer à l'Etat. L'ONG évalue cette perte au Sénégal à 372 millions de F CFA entre 2000 et 2014. Et cette somme pourrait "être revue à la hausse, dans la mesure où certaines fraudes pourraient avoir échappé aux enquêteurs" de l'ONG.

Le changement de régime en 2012 avait cependant permis aux pêcheurs de se rassurer sur la concurrence des chalutiers étrangers et sur le renouvellement de la ressource halieutique.

Fraichement installé à la tête du ministère, Pape Diouf annonçait l'annulation des autorisations de pêche accordées jusqu'alors à 29 chalutiers étrangers, lors des deux années précédentes par le gouvernement sortant. Ces accords conclus permettaient à des bateaux européens de pêcher moyennant 15 dollars la tonne de poisson.

La période 2010-2012 correspond au passage de Khouraiichi Thiam au département de la Pêche et de l'Economie maritime. L'homme fut certainement l'un des ministres les plus contestés par les acteurs de la pêche locale. Sa gestion du sec-

teur a été marquée par plusieurs accusations d'octrois illégaux de licences de pêche à des bateaux étrangers. L'on se souvient du rapport "Main basse sur la sardinelle" de Greenpeace, publié en 2012, accusant l'ex-ministre d'avoir, par l'octroi de licences de pêche à des bateaux russes, fait perdre au Sénégal plus de 7,5 milliards de F CFA et participé à un bradage des ressources halieutiques.

Plus de 7,5 milliards de F CFA perdus, en plus du pillage de la ressource

Le rapport soulignait que Khouraiichi Thiam a "ignoré le droit sénégalais et signé des accords bradant les droits de pêche dans la Zone économique exclusive (ZEE) à des prix trois fois inférieurs à la norme pratiquée dans les pays voisins et très inférieurs à ceux formulés par les armateurs russes en mars 2011". Avec la bénédiction de la présidence, le ministre signe au moins 11 protocoles d'autorisation au bénéfice de 4 "consignataires" qui servent d'intermédiaires pour le compte des armateurs de 21 chalutiers.

Les scandales liés à l'attribution des licences de pêche à des bateaux étrangers remontent aussi à la gestion du régime socialiste. Après son accession au pouvoir en 2000, le président de la République Abdou-laye Wade exprimait ses préoccupations par rapport à la gestion de l'argent généré par la vente des licences de pêche qui, selon des enquêtes à l'époque de la Division des investigations criminelles (Dic) était directement versé dans des comptes ouverts par la présidence. Une affaire que des responsables libéraux prenaient un malin plaisir à jeter à la figure des socialistes, notamment Ousmane Tanor Dieng, avant la Présidentielle 2012.

Aujourd'hui, la problématique des licences de pêche revient au-devant de scène. Elle permet de remarquer que malgré les régimes politiques changeants, les pratiques restent les mêmes, dès qu'un besoin pressant d'argent se fait ressentir. Préparation d'élections, entretien d'une clientèle politique ou enrichissement personnel, le large sait entretenir son monde loin des regards. Et pas que des marins. ■

GUINÉE, GUINÉE-BISSAU, MAURITANIE, SÉNÉGAL, GAMBIE ET SIERRA LEONE

114 navires chinois ont été mis en cause dans 183 cas de pêche INN

Dans les "Résultats généraux des pêches maritimes 2018", rapport publié par le Bureau des statistiques de la Direction des pêches maritimes, les chiffres officiels montrent que "la production de la pêche maritime artisanale et industrielle (nationale et étrangère) s'élève, pour l'année 2018, à 524 851 t pour une valeur commerciale estimée à 272,466 milliards de F CFA, contre 510 596 t pour une valeur commerciale estimée à 222,719 milliards de F CFA en 2017. (...) La part de la pêche artisanale dans la production nationale représente 76 %, soit 398 643 t, et celle de la pêche industrielle 126 209 t, soit 24 % en valeur relative. Les captures de la pêche industrielle sont réalisées, pour l'essentiel, par la flotte nationale à hauteur de 94 % et, dans une moindre mesure, par la flotte étrangère pour 6 %. La production maritime est destinée à la consommation, à la transformation et à l'exportation".

Pour avoir une idée de l'importance de ces activités, Greenpeace évalue la contribution de la pêche à environ 70 % des apports nutritionnels en protéines d'origine animale. Ce qui constitue un rôle majeur dans la sécurité alimentaire des Sénégalais. Et c'est bien cette ressource stratégique que les licences de pêche aux grands navires étrangers menacent. L'organisme rapporte également que 114 navires chinois ont été mis en cause dans 183 cas de pêche INN en Gambie, en Guinée, en Guinée-Bissau, en Mauritanie, au Sénégal et en Sierra Leone, pour défaut de licence, utilisation de mailles non-réglementaires et pêche en zones interdites. ■

DR IBRAHIMA CISSÉ (GREENPEACE)

“Le débat, c’est la disponibilité des ressources pour les Sénégalais”

Pour le responsable campagne océans de Greenpeace Afrique, rien ne devrait justifier que le Sénégal mette en danger sa sécurité alimentaire par l’octroi de licences de pêche à des bateaux étrangers. Surtout qu’une crise post-Covid-19 se profile.



Pourquoi dénoncez-vous cette promesse de licences de pêche à des bateaux étrangers pour pêcher dans les eaux sénégalaises ?

Le Sénégal n’a pas les ressources pour supporter une flotte de 54 bateaux. Le stock de poisson est déjà surexploité. Tout le monde est d’accord sur ce fait. Les derniers rapports scientifiques montrent que le stock est déjà en déclin. Donc, il faut diminuer la pression sur la ressource. Cela a été la politique du Sénégal, ces dernières années. Même les autorisations pour de nouvelles pirogues artisanales ont été suspendues. Dans ce contexte, l’on nous dit que l’on va étudier si des bateaux chinois et turcs peuvent être autorisés à pêcher dans les eaux sénégalaises. L’on répond que ce n’est pas le débat. Celui-ci est la disponibilité des ressources. D’autant plus qu’il y a 49 autres bateaux supposés être déjà dans nos eaux. C’est quelque chose d’inacceptable.

Que représente cette pêche, en dommages, sur la fourniture locale en poisson ?

C’est une pêche illicite que l’on essaye de rendre licite. Dès lors que les autorisations seront fournies, ces bateaux pourront légalement pêcher au Sénégal. Tout le monde sait que c’est la pêche artisanale qui fournit la majorité de la consommation nationale de poisson. Donc, c’est elle qui doit être appuyée et non la pêche industrielle.

Aujourd’hui, le débat est orienté sur les emplois créés ou non par les Sénégalais avec leurs bateaux et pirogues. Mais ce n’est pas cela la question. C’est comme avec l’usine de farine de poisson de Kayar. Même s’il s’agit d’un investissement de 7 milliards de F CFA, elle rafle tout le poisson du quai de

pêche pour fabriquer de la farine à engraisser des cochons et poules en Europe (il faut 4 kg de poisson pour fournir 1 kg de farine de poisson). Pendant ce temps, que va manger la population ? Que vont devenir toutes ces femmes transformatrices qui vivent de cette filière ? Ce n’est pas une question d’argent, de bateaux, etc. Il s’agit de conditions de vie, du bien-être des populations, d’accès aux ressources pour les Sénégalais lambda. Le poisson est devenu plus cher que le poulet ou la viande (1 kg de merlu s’échange à environ 4 000 F CFA).

En Afrique de l’Ouest, certain pays commencent à importer du poisson. Tout cela en raison de la mauvaise gestion de la ressource.

Pourtant, ces bateaux battent pavillon sénégalais...

Leur nationalisation par des parte-nariats avec des Sénégalais n’est pas réelle. Ils te présentent une société détenant 10 navires dont la valeur moyenne est de 5 milliards de F CFA l’unité. Ce qui veut dire un capital de 50 milliards. Si un Sénégalais détient 51 % de cette société, cela veut dire qu’il a investi les 25 milliards de F CFA. Comment ces transactions se sont faites ? On voit des personnes qui ne disposent même pas d’une voiture et qui disent posséder 51 % d’une entreprise pesant au moins 50 milliards de F CFA. Il n’y a rien de transparent dans cela. Et maintenant, certaines autorités veulent placer le débat entre armateurs nationaux et internationaux. On sait que lorsqu’il n’y aura plus de poisson dans nos eaux, ces bateaux vont partir. C’est exactement ce qui s’est passé au Ghana. Beaucoup de rapports ont été publiés sur cette question. Ils ont

décimé leurs stocks et veulent faire la même chose au Sénégal. Dans nos rapports antérieurs (en 2014 et en 2015) nous avons épinglé certains de ces bateaux présents au Sénégal dans la pêche illicite.

Le contexte actuel, avec la pandémie de coronavirus, est-il un facteur aggravant ?

Même l’Union africaine a donné des orientations à ses membres, en leur demandant de faire attention, car l’économie mondiale va changer. Les pays vont être en récession. Il y aura moins d’aide au développement. Les prix vont monter et certains produits ne seront peut-être plus disponibles sur le marché international. Les pays producteurs de riz devront peut-être garder leurs stocks pour eux-mêmes. Il est assez probable qu’il y ait une crise alimentaire. Et le Sénégal est très dépendant des importations de riz.

Donc, on ne peut pas se permettre de dilapider nos poissons. La pression sur la ressource doit être arrêtée, car il y a déjà trop de bateaux qui pêchent. L’on ne parle pas de 2 ou 3 bateaux, mais de 54. Sans oublier 49 autres qui disposent déjà de licences selon les mêmes procédés. Il y a beaucoup de désaccords que nous avons avec le GAIPES (Groupement des armateurs et industriels de

la pêche au Sénégal, NDLR) lorsqu’il ne respecte pas les règles. Mais sur ce point, nous sommes en phase avec ce qu’ils dénoncent.

Quelles sont les accords les plus dommageables au Sénégal dont vous avez eu connaissance ?

On sait qu’entre les trois derniers ministres (Alioune Ndiaye, Aminata Mbengue Ndiaye, Oumar Guèye) beaucoup de licences ont été signées. Maintenant, tous ces bateaux qui pêchent dans l’illégalité doivent être retirés de la flotte. Ce ne sont pas des bateaux sénégalais. Si un citoyen veut intégrer le circuit, en satisfaisant les règles, on n’aura qu’à retirer un bateau de la flotte pour lui faire de la place, car aucun ajout ne doit être fait sur ceux qui existent déjà.

Quelle attitude conseillez-vous aux autorités en place ?

Même sans Greenpeace ou GAIPES, elles ne devraient même pas tenir une commission pour discuter de 54 licences. Sur les 49 autres bateaux dont les licences ont été octroyées dans le flou, elles doivent publier les listes. L’on doit savoir qui pêche au Sénégal, la date des licences, les types de bateau et les autorisations sur les espèces accordées. Le pays s’est engagé dans la transparence et doit respecter ses engagements internationaux, qu’il s’agit des Objectifs de développement durable (ODD) pour l’accès des ressources aux populations ou des codes de conduite de la FAO (Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture). Peu importe la communication que l’on peut faire dessus, n’importe quelle personne de bon sens à qui l’on dit que le Sénégal veut accorder des licences à 54 bateaux, elle vous dira que ce n’est pas possible. ■



Touba, le 20/05/2020

COMMUNIQUE

Le Maire de la Commune de Touba Mosquée informe les soumissionnaires des marchés suivants :

1. DRPCO N°01 : Fourniture d’imprimés et de registres
2. DRPCO N°02 : Fourniture de matériels informatiques
3. DRPCO N°03 : Fourniture de mobiliers de bureau et matériels administratifs
4. DRPCO N°04 : Fourniture de pompes hydrauliques
5. DAO N°01 : Fourniture de pièces de rechange électrique et pièces de rechange automobile et fourniture de pneus
6. DAO N°02 : Fournitures de bureau et consommables informatiques et fournitures scolaires
7. DAO N°03 : Fourniture de produits d’entretien et de désinfection

que la date d’ouverture des plis est prévu le 09 juin 2020 à 10 heures à la Salle de Délibération de l’Hôtel de Ville. Aussi, il leur est demandé de prendre toutes les dispositions nécessaires afin de déposer leurs offres au bureau des marchés avant 10 heures.

P. Le Maire PO
Le Coordonnateur de la Cellule
de Passation des Marchés

